

Paris, le 05 MARS 2009

LE PRÉSIDENT

GeC/MB – 09-17140

Madame le Ministre,

L'Association des Maires de France suit avec toujours autant d'attention la mise en place des stations d'enregistrement des demandes de passeports biométriques dans les communes qui ont accepté d'assurer ce service.

A ce titre, je souhaiterais savoir si une prochaine réunion d'évaluation a été fixée afin de recueillir les remarques des communes expérimentatrices, et en particulier celles concernant la prise des photos biométriques.

Il me revient, en effet, que cette mission s'avère parfois délicate et que, dans le même temps, des difficultés techniques ont été rencontrées pour scanner les photos apportées par les demandeurs. Un point précis pourrait donc s'avérer utile et nous souhaiterions être associés à cette future rencontre.

Par ailleurs, dans la perspective de la délivrance des passeports biométriques fin juin, je vous serais très obligé de bien vouloir nous indiquer quel mode de transmission des documents d'état civil entre communes sièges de stations et communes de naissance a été prévu.

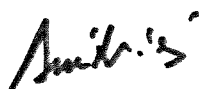
Cette transmission touchant cette fois potentiellement la quasi totalité des communes, il me paraîtrait opportun que les maires soient informés très en amont des modalités de transmission directe entre services d'état civil des documents nécessaires à l'établissement des passeports biométriques.

S'il s'avérait qu'un mode dématérialisé de transmission a été retenu, je ne verrais que des avantages à ce que M. BARTOLT, directeur de l'ANTS, vienne le présenter et en discuter devant le groupe d'élus de l'AMF en charge des technologies de l'information et de la communication, le 1^{er} avril prochain.

Toutefois, je souhaiterais vivement pouvoir informer les adhérents de l'AMF avant cette date des grandes lignes de la procédure à mettre en œuvre.

Enfin, je vous saurais gré de bien vouloir me donner des précisions sur la date approximative et les modalités de versement aux communes de la dotation exceptionnelle prévue par l'article 103 de la loi de finances rectificative pour 2008, de façon, là encore, à informer au mieux les adhérents de l'AMF.

Vous remerciant par avance de bien vouloir prendre en compte toutes ces demandes, je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Jacques PELISSARD



Madame Michèle ALLIOT-MARIE
Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer
et des Collectivités Territoriales
Place Beauvau
75800 PARIS